

*Questions orales***LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE****LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT SUR L'AVENIR DU RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE**

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré à la Chambre, au sujet de la dégradation du régime d'assurance-maladie:

Si les provinces ne peuvent pas mettre de l'ordre dans leurs affaires lorsqu'on leur confie l'administration de l'assurance-maladie, je ne vois pas comment nous pourrions le faire pour elles.

Comme elle a réitéré cette position à une émission télévisée, hier après-midi, le premier ministre pourrait-il nous dire si le ministre exprimait la politique du gouvernement sur cette question extrêmement importante?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le député et tous les Canadiens connaissent la politique du gouvernement à ce sujet, soit que c'est le gouvernement actuel qui a instauré le régime d'assurance-maladie. Ce programme a été proposé au Parlement par le gouvernement de M. Pearson, et il a été adopté sous mon administration. C'est une politique qui fait du Canada le pays le plus avancé au monde au point de vue des soins médicaux qui sont à la disposition de tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Dans ce débat, nous nous préoccupons avant tout de ceux qui ont le plus besoin de soins médicaux, c'est-à-dire les vieillards, les enfants, les jeunes familles, ceux qui ne disposent pas d'un revenu important pour subvenir à leurs besoins. Les principes énoncés par le gouvernement fédéral visent expressément à protéger ces gens-là.

Comme le député le sait, la constitution ne nous permet pas de légiférer directement dans ce domaine. Toutefois, cela ne nous empêche pas de soutenir financièrement l'assurance-maladie; je crois que nous y consacrerons quelque 5 milliards de dollars cette année. Nous le faisons à la condition que les provinces appliquent les principes d'universalité, d'accessibilité, etc., qui sont à la base de la politique du gouvernement. Le député demande quelle est notre politique. Voilà notre politique.

**M. Broadbent:** Le premier ministre a raison quand il dit que c'est le gouvernement fédéral qui a fait adopter la loi. Bien sûr, les Libéraux l'avaient promise en 1919, mais comme le premier ministre le sait, les néo-démocrates ont été les premiers à l'appliquer dans la province de Saskatchewan.

J'aimerais aborder le point crucial de l'affaire, ce qui est réellement important. En effet, le ministre a dit à la Chambre vendredi et à la télévision hier que le gouvernement n'était pas disposé à assumer ses responsabilités et à veiller à ce que les provinces respectent leurs engagements et appliquent les principes d'accessibilité et d'universalité.

● (1425)

Depuis que le premier ministre a déclaré vendredi il y a deux semaines à la Chambre que le refus de respecter ces principes «amènerait le gouvernement fédéral à prendre des sanctions», pourrait-il nous dire ce qu'il a fait à cet égard? Plus

[M. Abbott.]

précisément, s'est-il mis en rapport avec le premier ministre Davis de l'Ontario pour donner de la substance aux sanctions dont il a parlé à la Chambre?

**M. Trudeau:** Je crois, monsieur l'Orateur, que le député ne cite pas le ministre avec exactitude quand il lui fait dire qu'elle n'est pas prête à défendre ce régime. Je l'ai entendue dire exactement le contraire à la Chambre. Elle a affirmé que nous étions engagés à assurer la réalisation de ce programme, de cette politique, et que nous veillerions à sa mise en œuvre.

Depuis que la question a été soulevée par certains de nos députés et par d'autres du parti du député, le ministre a demandé à ses collaborateurs d'examiner les divers cas où il a pu y avoir violation des divers principes et des diverses conditions régissant l'octroi de fonds fédéraux aux provinces. On ne m'a pas encore fait tenir de rapport. Je sais que cet examen est en cours, et je sais que nous devons nous adresser ensuite aux gouvernements des provinces pour leur demander de veiller à ce que l'on respecte ces principes en leur soumettant certains cas, s'il en est, où des fonds du gouvernement fédéral ne servent pas pour le bien des gens qui souscrivent à l'assurance-maladie et qui ont besoin d'aide. Nous chercherons ensuite à trouver avec les gouvernements provinciaux une solution à l'amiable.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, il est bel et bien stipulé à l'article 26(2) de la loi régissant le financement du programme actuel, que le gouvernement fédéral a, comme le premier ministre le sait, le pouvoir de veiller à ce que les provinces respectent leurs engagements. Par ailleurs, le premier ministre a garanti à la Chambre il y a plus de quinze jours—et il a employé le terme—que le gouvernement fédéral userait de sanctions pour veiller à ce que l'assurance-maladie universelle reste un droit dont tous les Canadiens peuvent jouir? Aussi, pourrait-il nous faire une promesse précise?

Ainsi, si la province de l'Ontario n'a pas instauré de système universel d'assurance-maladie d'ici trois mois au plus tard, le gouvernement prendra-t-il des sanctions contre cette province comme le premier ministre l'a laissé entendre il y a quinze jours? En bref, défendra-t-il les intérêts du pays dans ce domaine important?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, d'après la manière dont la question est formulée, il est évident que le député part du principe que la province de l'Ontario agira d'une certaine façon. Je puis affirmer au député que c'est une question qui préoccupe le ministre, ses collaborateurs et le gouvernement. Ils étudient en réalité les possibilités de violation des quatre principes sur lesquels le gouvernement fédéral fonde sa participation. Tout comme moi, le député sait très bien que nous ne pouvons pas légiférer en la matière. Nous devons travailler de concert avec les provinces.

Le député a laissé entendre que la première sanction que nous imposerions environ quinze jours après qu'il ait soulevé la question consisterait à suspendre les versements non pas à l'Ontario mais aux prestataires.

**M. Broadbent:** Je n'ai pas dit cela.

**M. Trudeau:** Il doit avoir . . .